

TABLEAU VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1889, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province de Québec.) PRISONS COMMUNES.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.		Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou commuta- tion.		H	F	
Voies de fait graves . . .	a 3 m's	12 juill. '88	10 nov. '88	*	54		M. du Dis., Trois-Rivières
Voies de fait graves (2 condamnations) . . .	b	12 " '88		* . . . . .	29		" "
Voies de fait (1 con- damnation) . . . . .		10 déc. '88	25 sept. '89				
Voies de fait . . . . .	2 m's.	1 " '88	13 déc. '88	*	37		Assises "
Attentat à la pudeur. . .	a 6 "	19 mars '89	11 juill. '89	*	30		Recorder, Hull. " Montréal.
Possédant des appa- reils de distillerie . . .	c	9 juin '88	10 oct. '88	*	56		Police, Québec.
Ivresse . . . . .	3 "	31 janv. '89	1 avril '89	*	29		Recorder, Montréal.
Larcin . . . . .	6 "	5 fév. '89	29 " '89	*	20		Police, "
Vagabondage . . . . .	2 "	21 juill. '89	28 août '89	*	36		M. du Dis., Chicoutimi.

(Province de Québec.) NON EMPRISONNÉS.							
Violation de l'Acte du Revenu de l'Intér. . .	d	— sept. '88	5 déc. '88	Amender réduite à \$50 Emprisonn. remis.	H		Sessions, Québec.
" " . . . . .	e	15 oct. '88	5 " '88	" " "	H		" "
" " . . . . .	e	29 sept. '88	10 janv. '89	" " "	H		" "
" " . . . . .	e	27 oct. '88	5 déc. '88	" " "	H		" "

(Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—DORCHESTER.							
Meurtre . . . . .	f	A vie.	8 déc. '84	6 oct. '88	*	69	Suprême, Antigonish, N.E.
Homicide non prém. . .	4	ans	11 juill. '87	4 juin '89	A être libéré après avoir servi 2 ans. . .	43	" Charlottet'n, I.P.E.
Blessures avec intent. Causant des lésions corporelles graves. . .	2	"	17 janv. '88	14 " '89	*	46	" Frédickton, N.-B.
Faux . . . . .	3	"	11 juin '87	20 " '89	*	20	" Kentville, N.-E.
	3	"	10 " '87	24 janv. '89	A être libéré après avoir servi 2 ans avec rémission. . .	25	" Truro, N.-E.
Vol de nuit av. effract.	2	"	13 " '88	14 juin '89	A être libéré après avoir servi 1 an avec rémission. . .	28	Comté, Dorchester, N.-B.
Bris de magasin et larcin . . . . .	5	"	8 oct. '86	18 sept. '89	*	63	Suprême, Annapolis, N.-E.
Bris et entrée forcée. . .	g	"	29 mars '86	9 fév. '89	*	24	" St. John, N.-B.
Vol de chevaux . . . . .	8	"	14 oct. '84	10 juin '89	A être libéré après avoir servi 6 ans avec rémission. . .	38	" Kentville, N.-E.
Larcin . . . . .	20	"	8 " '84	29 janv. '89	Sentence réduite à 7 ans. . . . .	22	" Annapolis, N.-E.
" . . . . .	14	"	8 " '84	29 " '89	Sentence réduite à 6 ans. . . . .	21	" "
" . . . . .	6	"	21 déc. '86	20 juill. '89	*	21	Comté, Dorchester, N.-B.
" . . . . .	6	"	15 " '85	20 " '89	*	28	" "

(a) Et \$25 d'amende ou trois autres mois à défaut de paiement.  
 (b) En tout un an et neuf mois, et une amende de \$50 ou six autres mois.  
 (c) Un mois et \$100 d'amende et les frais, et à défaut de paiement six autres mois.  
 (d) \$100 d'amende et les frais ou six mois.  
 (e) \$100 d'amende et 3 mois, et à défaut de paiement six autres mois.  
 (f) La sentence de mort ayant été antérieurement commuée.  
 (g) Sept ans, et un an pour tentative de bris de prison.  
 \* Aucune raison donnée pour les pardons ou commutations.